

**PLATEFORME VIZ'UP**  
**CONDITIONS GENERALES DE VENTE**

Version en vigueur au 03/03/2022

**PREAMBULE**

Les présentes conditions générales de vente (ci-après « les CGV ») décrivent les modalités et conditions dans lesquelles le Client souscrit un Abonnement (ci-après dénommée l'« Abonnement » au(x) Services de la plateforme VIZ'UP de base de données accessibles à partir du Site « <https://prod.dataaccidecision.fr> ».

Le Site est édité à destination des professionnels par la Chambre de Commerce et d'Industrie régionale de BRETAGNE (ci-après « CCIR BRETAGNE »), établissement public administratif dont les coordonnées sont les suivantes : 1A rue Louis Braille – Saint Jacques de la Lande – BP 50514 – 35005 Rennes Cedex.

La consultation du Site par tout Utilisateur et l'accès au(x) service(s) déployé(s) à partir de celui-ci sont subordonnés à la consultation, l'acceptation préalable et au respect intégral des présentes CGV.

**ARTICLE 1 : DÉFINITIONS**

**Abonnement** : souscription par le Client à un ou plusieurs Services pour une certaine durée, dont le contenu est précisé dans le Bon de Commande.

**Bon de Commande** : désigne le document établi par les CCI et accepté par le Client, récapitulant les modalités de la Commande de Service(s) par le Client, dont leur(s) prix.

**CCI** : désigne l'une des CCI parmi la liste à suivre auprès de qui le Client passe commande : CCIR BRETAGNE (1A rue Louis Braille-Saint-Jacques de la Lande – BP 50514 – 35005 Rennes cedex), CCI Côtes d'Armor (16 rue de Guernesey – CS 10514 – 22005 Saint-Brieuc cedex 1), CCI Métropolitaine Bretagne Ouest (1 place du 19<sup>ème</sup> régiment d'infanterie – CS 63825 – 29238 Brest Cedex 2), CCI Ille-et-Vilaine (2 avenue de la Préfecture – CS 64204 – 35042 Rennes cedex), CCI du Morbihan (21 quai des Indes – CS 30362 – 56323 Lorient cedex)

**Client** : personne physique ou personne morale qui accepte une Commande, titulaire d'un compte Client ouvrant droit au maximum à 3 droits d'accès.

**Commande** : engagement formalisé du Client par l'acceptation d'un Bon de Commande d'acheter un ou plusieurs Services.

**Informations** : ensemble d'informations, de contenus (notamment textes, images, données, etc.), bases de données, fonds documentaires, mis à la disposition du Client par la CCIR BRETAGNE dans le cadre d'un ou de plusieurs Service(s).

**Identifiant** : code d'accès et mot de passe d'un Utilisateur permettant d'accéder à un ou plusieurs Service(s).

**Partie(s)** : désigne la CCI et le Client.

**Plateforme** : désigne la plateforme VIZ'UP de données économiques accessible au moyen de code d'accès spécifiques

**Service(s)** : service(s) commercialisé(s) par CCIR BRETAGNE

**Site** : désigne le présent site internet accessible à l'adresse suivante <https://prod.dataaccidecision.fr>

**Utilisateur** : désigne toute personne physique, salariée, mandataire social ou collaborateur du Client, autorisée par celui-ci à utiliser le (ou les) Service(s), dans la cadre de l'Abonnement souscrit par le Client, par le biais d'un Identifiant.

**ARTICLE 2 : OBJET ET PÉRIMÈTRE DES PRÉSENTES CGV**

**2.1 Objet et champ d'application des CGV**

Les présentes CGV ont pour objet de fixer les conditions et modalités dans lesquelles la CCI fournit au Client le(s) Service(s), en contrepartie du paiement par le Client du prix convenu et du respect par ce dernier des limites d'utilisation du (des) Service(s). Elles sont applicables à la Commande de tous Abonnements au(x) Service(s).

**2.1.1 - Disponibilité et opposabilité des CGV**

Les CGV sont mises à la disposition du Client lors de toute passation de Commande. Les CGV sont opposables au Client qui reconnaît en avoir pris connaissance et les avoir expressément acceptées sans réserve avant de valider sa Commande. Toute passation de Commande vaut acceptation des CGV.

Les CGV constituent avec le Bon de Commande, le courriel de confirmation de la Commande le cas échéant et les factures, les documents contractuels opposables au Client et forment ensemble le contrat, à l'exclusion de tout autre, notamment de ses propres conditions générales de vente et/ou d'achat et/ou de ses propres bons de commandes.

En cas de contradiction entre les CGV et le Bon de Commande, les dispositions du Bon de Commande prévalent. Toutes conditions dérogatoires aux présentes n'engagent la CCI qu'à la condition d'avoir été acceptées par écrit.

### **2.1.2 - Modification des CGV**

Les CGV applicables au Client sont celles en vigueur à la date de la Commande ou du renouvellement de l'Abonnement.

### **2.1.3 - Nullité d'une stipulation**

Si une stipulation quelconque des CGV devait entrer en conflit avec une disposition légale ou réglementaire applicable et/ou être déclarée nulle ou inapplicable par un tribunal compétent, elle sera considérée comme non écrite et toutes les autres stipulations des CGV demeureront pleinement en vigueur.

## **ARTICLE 3 : COMMANDE**

### **3.1 - Passation d'une Commande**

Le Client a la possibilité de passer Commande sur support papier et/ou par voie électronique.

La personne physique acceptant le Bon de Commande engage le Client, et celui-ci garantit que cette personne est habilitée à conclure le contrat avec la CCI.

Toute Commande vaut acceptation des prix en vigueur à la date de la Commande et de la description des Services, tels qu'indiqués sur le Site de chaque CCI au moment de la Commande et sur le Bon de Commande.

### **3.2 - Livraison d'une Commande**

La livraison de la Commande se concrétise par la transmission d'un code d'accès par courriel au Client et/ou aux Utilisateurs identifiés.

## **ARTICLE 4 : MODALITÉS D'ABONNEMENT**

Tous les éléments composant un Abonnement tel que commercialisé par la CCI sont indissociables.

### **4.1 - Durée initiale de l'Abonnement et renouvellement par tacite reconduction**

La date de début d'Abonnement est celle figurant sur les Commandes d'Abonnement communiquées. L'Abonnement, en fonction de son contenu, est conclu pour une période initiale d'un (1) an, sauf exception précisée par la CCI dans le Bon de Commande.

À l'issue de cette période initiale, l'Abonnement est tacitement et automatiquement renouvelé par périodes successives d'un an (1), sauf exception précisée par la CCI dans le Bon de Commande, au tarif en vigueur de l'année de renouvellement, tel que communiqué par la CCI tous les ans au moins 2 mois avant la fin de l'année civile.

L'Abonnement renouvelé sera soumis aux CGV en vigueur à la date du renouvellement. Le Client peut toutefois résilier l'Abonnement jusqu'à trente (30) jours calendaires avant l'expiration de la période d'Abonnement en cours, par lettre recommandée avec accusé de réception. Toute demande de résiliation du Client sera confirmée par un courriel de la CCI. La résiliation ne sera effective qu'à partir de la date anniversaire de l'Abonnement.

### **4.2 - Modification de l'Abonnement - Suspension - Suppression d'un Service**

La CCI se réserve le droit de remplacer un Service par un autre Service équivalent en qualité et en contenus. Le Client en est préalablement informé. Le Client a la possibilité de refuser la modification proposée et de demander le remboursement des éventuelles sommes versées correspondant à la durée restante de l'Abonnement, et ce par lettre recommandée avec accusé de réception.

Outre les cas prévus à l'article 9 ci-après, la CCI se réserve le droit de suspendre l'accès au(x) Service(s), en cas de force majeure, tentative d'intrusion ou d'atteinte à la sécurité de Site, de manquement du Client à ses obligations contractuelles.

La CCI se réserve également le droit de supprimer complètement un Service. Dans ce cas, le Client en est informé et sera remboursé des éventuelles sommes versées correspondant à la durée restante de l'Abonnement.

La modification, la suspension ou la suppression d'un (ou des) Service(s) ne peut donner droit au versement d'une quelconque indemnité au bénéfice du Client.

## ARTICLE 5 : CONDITIONS FINANCIÈRES

### 5.1 - Prix et révision

Les prix du/des Service(s) sont indiqués en euros hors taxes. Le montant de ces taxes et frais est indiqué lors de la Commande. Les prix toutes taxes comprises tiennent compte de la TVA applicable au jour de la Commande. Tout changement du taux applicable pourra être répercuté sur le prix des Services.

Tous les prix facturés au Client par la CCI sont ceux en vigueur au jour de la passation de la Commande ou de son renouvellement.

La CCI se réserve le droit de modifier ses tarifs à tout moment. Cette modification entrera en vigueur à l'échéance de l'Abonnement. Dans l'hypothèse où le tarif d'un Abonnement serait réévalué, le Client en serait informé par courrier électronique au contact administratif fourni par le Client pour gérer son Abonnement au moins un (1) mois avant le terme de la période d'Abonnement en cours. Le Client aura alors la faculté de résilier l'Abonnement à condition de respecter les formes prévues à l'article 4.1 ci-dessus. A défaut, l'Abonnement sera reconduit tacitement pour une nouvelle période. Le Client devra alors s'acquitter du tarif réévalué tel que notifié par la CCI.

Le Client s'engage à tenir informé la CCI de tout changement d'identité ou de coordonnées du contact administratif qu'il fournit pour la gestion de l'Abonnement.

### 5.2 - Facturation - Paiement

Le règlement du prix de la Commande peut être effectué par chèque, carte bancaire, virement ou prélèvement, indépendamment de l'utilisation effective qui est faite du Service par le Client ou ses Utilisateurs.

Le règlement de la Commande doit intervenir au comptant au jour de la Commande ou dans le délai de trente (30) jours suivant la date de la facture selon les cas et les modes de paiement choisis par le Client, sauf exception précisée par la CCI dans le Bon de Commande.

Le Client accepte expressément la facturation au format électronique. Les factures électroniques de la CCI sont adressées au Client en format PDF.

### 5.3 - Retard de paiement et impayés

En cas de non-paiement à l'échéance convenue, le Client se verra appliquer, sans qu'une lettre de rappel ne soit nécessaire, des pénalités d'un montant égal au taux d'intérêt appliqué par la Banque centrale européenne à son opération de refinancement la plus récente, majorée de quinze (15) points de pourcentage, sur les périodes impayées, calculé par mensualité, à compter du premier jour de retard.

Le Client sera également de plein droit redevable à l'égard de la CCI d'une indemnité forfaitaire de recouvrement de quarante (40) euros par facture impayée, selon les conditions fixées par les dispositions en vigueur du Code de commerce, sauf justification de frais plus élevés, nécessitant une indemnisation complémentaire.

En outre, le Client devra rembourser à la CCI tous les frais occasionnés par le recouvrement contentieux des sommes dues et ce, sans préjudice des dommages et intérêts qui pourraient être dus à la CCI.

La CCI pourra également mettre en œuvre les sanctions de l'inexécution prévues à l'article 9 ci-après.

## ARTICLE 6 : GARANTIE / RESPONSABILITÉ

### 6.1 - Garantie et responsabilité de la CCI

La CCI n'accorde aucune garantie expresse ou implicite à l'égard des Informations publiées sur la Plateforme. Le Client est seul responsable du choix de sa Commande, de l'usage et des interprétations qu'il fait des Informations et des données publiées sur la Plateforme.

La recherche, l'utilisation et l'exploitation et le dépôt des Informations par le Client se font donc sous sa seule responsabilité, à l'exclusion de toute responsabilité de la CCI.

En toutes hypothèses :

- la CCI n'est tenue qu'à des obligations de moyens ;
- la responsabilité de la CCI est limitée aux seuls dommages qui sont causés directement par un manquement dont il est démontré qu'il lui est exclusivement imputable ;
- la CCI n'est pas tenue responsable des dommages indirects ou imprévisibles pouvant résulter de ses manquements. Sont considérés comme dommages indirects tout préjudice moral ou commercial, perte de bénéfices, de chiffre d'affaires, de commandes, de revenus, de clientèle, perte de données et toute action dirigée contre le Client par un tiers et les conséquences en résultant.

Dans tous les cas où la responsabilité de la CCI serait établie, dans toute la mesure permise par la loi, quels que soient la nature, le fondement et les modalités de l'action engagée contre la CCI (y compris en cas d'action d'un tiers ou d'une autorité), il est expressément entendu que (sauf faute grave ou dolosive dont la preuve serait dûment rapportée par le Client) la responsabilité de la CCI au titre du contrat ne pourra jamais excéder le prix de l'Abonnement payé par le Client à la CCI au cours des trois (3) mois précédant la date de survenance du manquement en cause.

La CCI se réserve un droit d'opposition sur toute Information pouvant porter atteinte à son image, ses activités, ses valeurs, sa réputation ou sa notoriété.

L'alimentation des données par le Client sur la Plateforme n'emporte pas transfert de sa responsabilité au profit de la CCI BRETAGNE, en qualité d'éditeur de la plateforme, ou de la CCI.

## **6.2 - Garantie et responsabilité du Client**

Le Client a procédé préalablement à la Commande à la vérification de l'adéquation du/des Service(s) avec ses besoins et reconnaît que tous les conseils et informations qui lui étaient nécessaires pour s'engager au titre du contrat lui ont été communiqués.

Le Client s'engage à utiliser le(s) Service(s) conformément aux lois et règlements en vigueur et aux stipulations du contrat. Le Client est responsable de l'utilisation faite par lui-même ou ses Utilisateurs ou de tout tiers agissant pour son compte. Il est responsable du contenu des données qu'il dépose sur la Plateforme. Toute utilisation en dehors des limites prévues au contrat relève de la responsabilité du Client. Le Client s'engage à mettre en place les sécurités nécessaires pour respecter ses obligations et informer les Utilisateurs et son personnel des limites des droits d'usage prévus au contrat. Le Client garantit la CCI de toute réclamation ou action de tout tiers au titre de toute utilisation des Services non autorisée par le contrat.

Le Client s'engage à signaler tout contenu abusif auprès de la CCI.

## **ARTICLE 7 : INFORMATIQUE ET LIBERTÉS**

### **7.1 - Données à caractère personnel**

L'Utilisateur et le Client sont amenés à communiquer à la CCI des données à caractère personnel lors de la conclusion et/ou de l'exécution du contrat.

Les données à caractère personnel sont collectées par la CCI, responsable du traitement, afin de pouvoir répondre à la demande du Client dans le cadre de l'Abonnement du Client.

Elles sont conservées pour la durée de la relation contractuelle et pour une durée de 3 (trois) ans après la collecte ou le dernier contact, pour lui permettre de poursuivre les finalités décrites dans cette politique de confidentialité, et notamment pour la fourniture des Services ou la gestion des Commandes, ou une durée supérieure pour se conformer aux obligations légales, résoudre d'éventuels litiges. Leur non-communication est en conséquence notamment susceptible d'empêcher la fourniture par la CCI du (ou des) Service(s), en particulier la consultation du Site. La CCI ne pourra être tenue responsable d'un tel empêchement en cas de refus de communication des données par le Client et/ou l'Utilisateur.

Les destinataires de ces informations sont le responsable de traitement et ses services en charge de la mise en place de l'Abonnement.

Les données peuvent également être communiquées aux sous-traitants de la CCI qui agissent au nom et pour le compte de la CCI, et notamment l'hébergeur du Site, les prestataires de paiement et toute autre personne spécifiquement habilitée à en prendre connaissance dans l'exercice de ses fonctions.

Pour plus d'informations concernant vos données personnelles consulter les pages « mentions légales » et « politique de confidentialité » du site internet [www.bretagne.cci.fr](http://www.bretagne.cci.fr).

Conformément au Règlement (UE) 2016/679 relatif à la protection des données à caractère personnel et à la loi n°78-17 (modifiée) du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, le Client dispose d'un droit d'accès, d'interrogation, d'effacement, de rectification, ou de limitation du traitement des données le concernant ainsi que d'un droit de portabilité. Il dispose également d'un droit d'opposition pour des motifs légitimes à ce que les données à caractère personnel le concernant fassent l'objet d'un traitement et d'un droit d'opposition.

Ce droit peut être exercé dans les conditions et selon les modalités définies sur le site internet [www.bretagne.cci.fr](http://www.bretagne.cci.fr) ou soit par courrier à l'adresse suivante : [dpo@bretagne.cci.fr](mailto:dpo@bretagne.cci.fr).

### **7.2 – Cookies**

Le Client est spécialement informé que le traitement des données de connexion permet la traçabilité des Utilisateurs et des postes informatiques qui se connectent sur son Site (date, heure, adresse IP, paramètres de l'ordinateur du visiteur, page(s) consultée(s), navigateur utilisé, adresse électronique, logs, statistiques de consultation ou comportementale).

Le recours à certains traceurs ou cookies est nécessaire pour permettre au Client et à l'Utilisateur d'accéder aux Services et à l'espace client («<https://prod.datadecision.fr>»). La CCI ne pourra être tenue responsable en cas d'impossibilité d'accès aux Services ou à l'espace client précité qui serait consécutive à une opposition à l'utilisation de ces traceurs ou cookies par le Client et/ou l'Utilisateur.

## **ARTICLE 8 : PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE**

Les Informations mises à la disposition des Clients par la CCI BRETAGNE dans le cadre du ou des Services et du Site, sont protégées notamment par des droits de propriété intellectuelle, dont le droit d'auteur, le droit du producteur de bases de données, le droit des marques, conformément aux dispositions du Code de la propriété intellectuelle.

La CCI BRETAGNE est seul titulaire des droits de propriété intellectuelle afférents aux Informations et aux éléments textuels, graphiques, sonores, vidéographiques, logiciels, bases de données ou de toute autre nature composant le(s) Services et le Site.

Le contrat n'emporte aucune cession de droits de propriété intellectuelle au Client sur les Informations, Services et le Site. Sauf autorisation de la CCI, ni le Client, ni les Utilisateurs ne sont autorisés à reproduire, communiquer, adapter, traduire, distribuer, vendre, louer, donner de quelque manière que ce soit, les Informations et plus généralement à effectuer, directement ou indirectement, tout acte relevant du périmètre des droits de propriété intellectuelle de la CCI.

Le Client et les Utilisateurs s'engagent également à ne pas contourner ou supprimer les mesures techniques d'information et de protection de tout ou parties du ou des Services et/ou Informations. Par ailleurs, le Client ne pourra utiliser la dénomination ou les marques CCI dans ses documents publicitaires et commerciaux qu'avec l'accord de la CCI.

Sauf dispositions particulières du Bon de Commande, le Client concède à la CCI un droit d'utilisation des données qu'il lui mettra à disposition et qu'elle sera amenée à utiliser dans le cadre des Services qu'elle commercialise.

## **ARTICLE 9 : SANCTIONS DE L'INEXÉCUTION**

Chaque Partie envers laquelle un engagement n'a pas été exécuté, ou l'a été imparfaitement, au regard des termes du contrat, pourra :

- Refuser d'exécuter ou suspendre l'exécution de sa propre obligation, y compris par anticipation ;
- Provoquer la résiliation du contrat dans les conditions définies ci-après ;
- Demander réparation des conséquences de l'inexécution.

Les sanctions qui ne sont pas incompatibles peuvent être cumulées et des dommages et intérêts peuvent toujours s'y ajouter.

Chaque Partie pourra procéder à la résiliation de plein droit du contrat sans décision judiciaire préalable et sans indemnité, en cas de manquement par l'autre Partie à l'une de ses obligations prévues au Contrat et s'il n'est pas remédié à ce manquement par la Partie fautive quinze (15) jours après l'envoi d'un courrier recommandé avec demande d'avis de réception à cette dernière. Un défaut de paiement par le Client à l'échéance prévue ou le non-respect des conditions d'utilisation du/des Service(s) et/ou des droits de propriété intellectuelle de la CCI sont considérés comme des manquements du Client. L'absence de mise à disposition par la CCI du/des Service(s) au Client pendant plus d'un mois, en dehors d'un cas de force majeure, est un manquement de la CCI.

Quelle que soit la cause de la fin du contrat :

- Toutes les sommes restant dûes par le Client à la CCI seront immédiatement exigibles et le Client reste tenu du paiement de tous les Services fournis par la CCI jusqu'à la date d'effet de la fin du contrat, et plus généralement du paiement de toutes factures dues à CCI et non encore réglées ;
- L'accès au(x) Service(s) pour le Client prend fin.

## **ARTICLE 10 : DISPOSITIONS DIVERSES**

### **10.1 – Force Majeure**

Les Parties ne peuvent être tenues pour responsables de l'inexécution de leurs obligations prévues aux CGV, si cette inexécution est due à un cas de force majeure telle que définie à l'article 1218 du Code civil.

En ce qui concerne les Abonnements, si le cas de force majeure dure plus d'un (1) mois, l'Abonnement pourra être résilié à l'initiative de l'une des Parties, par lettre recommandée avec accusé de réception, sans pouvoir exiger de l'autre Partie une quelconque indemnité.

### **10.2 – Convention de preuve**

Les données et informations collectées par la CCI lors de la conclusion du contrat (notamment l'acceptation du contrat, de la mise en service des accès au(x) Service(s) ou à l'espace client («<https://prod.dataccidecision.fr>»), ainsi que les données de connexions, de navigation, de téléchargement et plus généralement d'utilisation des Utilisateurs, sont conservées par la CCI à titre de preuve. L'archivage de ces données par la CCI est effectué sur un support fiable et durable. Ces informations et données feront foi entre les Parties jusqu'à preuve du contraire.

À ce titre, le Client est informé que la CCI peut collecter les adresses IP et les données de connexion des équipements informatiques accédant au(x) Service(s), notamment à des fins de contrôle des accès, du respect des droits de la CCI et de preuve de l'exécution et /ou de toute violation du contrat ou des droits de la CCI.

### **10.3 - Droit applicable et compétence juridictionnelle**

Les CGV sont soumises aux dispositions de la loi française.

En cas de litige découlant de l'interprétation ou de l'exécution des présentes CGV, les Parties pourront recourir à une procédure de médiation conventionnelle ou à tout autre mode alternatif de règlement des différends.

A défaut, les tribunaux compétents du ressort du siège de la CCI pour connaître de tout litige entre les Parties.